

## Une poursuite d'activité très contrastée

by Entreprise & Carrières - mardi, novembre 25, 2008

<https://www.correspondances.fr/une-poursuite-dactivitetres-contrastee/>

**Anticipant sa disparition, Charbonnages de France a externalisé, au début des années 2000, ses quatre filiales d'ingénierie du Nord et de Moselle. Elles ont connu des destins très divers, notamment judiciaires pour deux d'entre elles.**

Les Charbonnages de France sont-ils parvenus à pérenniser un savoir-faire historique en matière de construction et de thermie avant de disparaître définitivement au 1er janvier dernier ? Sur quatre filiales cédées au début des années 2000, le bilan s'avère contrasté. L'externalisation de la division Energie et environnement, filiale de Charbonnages de France Ingénierie, s'est soldée par un échec. Intégrée au groupe mauricien Sotramon, la structure, devenue Sotrafrance Ingénierie, employait une trentaine de salariés à Douai (Nord). Elle a été liquidée le 17 janvier 2008 par le tribunal de commerce de Douai (Nord).

### Fonte des effectifs

La reprise, en janvier 2002, de CDF Ingénierie par le groupe Gaudriot s'est révélée tumultueuse et se traduit, six ans plus tard, par la fonte des effectifs, de 70 à moins de 35 salariés.

Basée à Freyming-Merlebach (Moselle), elle affiche un chiffre d'affaires de 3,5 millions d'euros et décroche de nouveaux marchés, tant en France, où elle assiste, notamment, la maîtrise d'ouvrage des centrales de la Snet, qu'à l'international.

### Redressement judiciaire

L'entreprise justifie la baisse de ses effectifs par le choix de ne pas remplacer les départs en retraite. Mais les déboires juridiques de son dirigeant expliquent également une partie des départs, nombre de salariés ayant préféré poursuivre leur carrière dans un climat plus serein. Lors de l'externalisation de CDF-I, le groupe Gaudriot, spécialiste du conseil en environnement, annonçait une progression de 60 % de son chiffre d'affaires entre 2000 et 2001, et un quasi doublement de ses effectifs, passés de 443 à 742 salariés. Deux ans plus tard, le groupe était contraint d'avouer une perte de 60 millions d'euros. Placée en redressement judiciaire le 2 juillet 2004, Gaudriot SA a été cédée à la société Tradspé sur décision du tribunal de Guéret (Creuse).

### Mise en examen pour abus de biens sociaux

Exclu de la reprise, CDF-I se trouvait déjà en proie à de fortes turbulences. Soupçonné d'avoir prélevé des fonds de l'entreprise mosellane au profit d'autres sociétés de son groupe, Pierre-Henri Gaudriot a été mis en examen en mai 2005 pour abus de biens sociaux et placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de gérer une société. Revenu aux commandes de CDF-I un an plus tard, le dirigeant a obtenu un non-lieu cet automne. Il a, en revanche, été condamné in solidum, le 6 octobre dernier, par la Cour de cassation de Limoges, à indemniser, à hauteur de 1,4 million d'euros, 122 actionnaires lésés par la rétention

d'information et la présentation inexacte des comptes de son ancien groupe. L'arrêt fait l'objet d'un pourvoi en cassation.

L'externalisation de Coreal, filiale construction de CDF-I, basée à Freyming-Merlebach, s'est, elle, déroulée de manière moins mouvementée. Née début 2000 de la volonté d'une vingtaine d'employés de CDF Ingénierie de pérenniser leur structure après la cessation d'activité de la mine, l'entreprise n'a guère bénéficié des marchés lancés par les Houillères du bassin de Lorraine jusqu'à leur disparition, en 2004. Tout en maintenant son savoir-faire en matière d'installations classées, elle a développé ses compétences en accompagnement de projets industriels dans l'ex-bassin houiller et étend progressivement son activité à l'ensemble de la Lorraine.

L'entreprise, dont les salariés gardaient, au démarrage, la possibilité de réintégrer le giron des HBL, s'est dotée dès sa constitution de dispositions susceptibles de fidéliser le personnel, qui conserve, huit ans plus tard, 40 % du capital. Chaque salarié partant en retraite mettant ses actions à disposition de ses collègues. Coreal, qui affiche 12 millions d'euros de chiffre d'affaires pour 16 personnes en 2008, a également instauré un intéressement conséquent et anticipé, dès 2000, la mise en place des 35 heures.

### **Des entreprises à taille humaine**

Le même constat prévaut chez Travaux spéciaux vérinages (TSV), petite structure basée à Stiring-Wendel (Moselle), issue de la reprise, en mai 1999, de l'ensemble du matériel et du personnel du département TSV de CDF Ingénierie. Reprise, dès ses débuts, par le groupe Etic, qui fédère quatre entreprises de taille comparable, TSV a augmenté ses effectifs, passés de 7 à 10. Initialement spécialisée dans le relevage des bâtiments affectés par les affaissements miniers, l'entreprise dédie désormais ses compétences en vérinage aux ouvrages d'art de la France entière.